



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



La protection du
patrimoine culturel
subaquatique



Ordre du jour provisoire

Réunion internationale sur la protection des sites du patrimoine culturel subaquatique

En appui à la mise en œuvre de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001)

Siège de l'UNESCO, 22 – 23 septembre 2016, Salle II / IX, bâtiment Fontenoy



Contexte

Une réunion internationale portant sur la protection des sites du Patrimoine culturel subaquatique sera organisée les 22 et 23 septembre 2016, au Siège de l'UNESCO (Salle II, bâtiment Fontenoy), en appui à la mise en œuvre de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001).

Elle se concentrera sur la question de la quantification et de l'identification des dangers causés par les Hommes menaçant le patrimoine culturel subaquatique, en particulier le pillage et l'exploitation commerciale, et des mesures à prendre pour les prévenir. Des experts internationaux présenteront leurs expériences, puis une table ronde permettra l'échange d'opinions concernant l'efficacité des moyens utilisés.

La réunion rassemblera les délégations des États parties à la Convention de 2001 et d'autres États, des experts des différentes autorités nationales (Ministères de la culture et des affaires étrangères, marine, douanes, garde-côtes etc.) ainsi que des Organisations internationales (UNESCO, INTERPOL, etc.).

Le patrimoine culturel subaquatique est devenu de plus en plus accessible avec le développement des techniques de plongée, qui ont permis aux scientifiques et archéologues, mais également aux chasseurs de trésors et explorateurs, d'atteindre les plus importantes profondeurs. Ainsi, le pillage des sites archéologiques subaquatiques et la destruction de leur environnement progressent rapidement et menacent de priver l'humanité de ce patrimoine. Le pillage et la dispersion du patrimoine archéologique ne se limitent plus aux sites terrestres, la chasse au trésor se déroulant désormais également sous l'eau. Alors que de nombreux États ont renforcé la préservation de leur patrimoine terrestre, la plus grande part de leur patrimoine culturel subaquatique demeure sans protection. Le problème du pillage n'est pas l'unique défi. Des sites sont détruits par la pêche en mer profonde, par l'extraction des minéraux et, malheureusement, la construction de pipelines.

La Convention de l'UNESCO sur la Protection du Patrimoine Culturel Subaquatique vise à permettre aux États parties, par le biais d'un mécanisme juridique international, à mieux protéger leur patrimoine subaquatique. Les ratifications ne suffisent toutefois pas. Ces dernières doivent être accompagnées d'une mise en œuvre de la Convention au niveau national et de la mobilisation de moyens adéquats pour y parvenir.

L'objectif principal de la réunion internationale est de poursuivre et d'approfondir la mise en œuvre de la Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique et, notamment, de se pencher sur les questions pratiques relatives à la protection des sites, à leur surveillance et aux différentes mesures existantes pour lutter contre le trafic illicite du patrimoine culturel subaquatique.

Ordre du jour provisoire

22 septembre 2016 – Salle II

10 h Mot de bienvenue de M. Francesco Bandarin, *Sous-directeur général de la Culture, UNESCO*

Mot de bienvenue de S. Exc. M. Ahmad Jalali, *Délégué Permanent de la République islamique d'Iran à l'UNESCO, Vice-Président de la Conférence des États parties à la Convention de 2001*

10h30 Etat actuel des menaces pesant sur le patrimoine culturel subaquatique

Président de la session : M. James Delgado, Etats-Unis; 10 min par intervention

- Les provisions de la Convention de 2001 concernant la protection des sites, *Mme Ulrike Guerin, UNESCO*
- Aperçu de l'état actuel du pillage des sites en Europe, *M. Michel L'Hour, Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM), France*
- Le rôle de l'archéologie dans les cas importants de pillage concernant le patrimoine culturel subaquatique - deux études de cas, *M. James Delgado, l'Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique (NOAA), Etats-Unis*
- Statistiques de la chasse au trésor – l'exemple des Bahamas, *M. Michael Pateman, Archéologue subaquatique, Bahamas*
- Saisie d'éléments du patrimoine culturel subaquatique, *M. Jean-Luc Blachon, Direction des Affaires Criminelles, Ministère de la Justice, France*

Questions et réponses

11h40 Problèmes pratiques de la surveillance des sites

Président de la session : Mme Helena Barba Meinecke, Présidente du Conseil consultatif scientifique et technique, Mexique ; 10 min par intervention

- Défis liés à la protection des sites contre les chasseurs de trésor, *M. Alexandre Monteiro, Universidade Nova de Lisboa, Portugal*
- Techniques de surveillance moderne, *M. Manuel Angel Sanchez Corbi, Chef de l'Unité Central Opérative, Garde Civile (Unidad Central Operativa, Guardia Civil), Espagne*
- Défis et détails de la découverte des grandes cargaisons de pièces de monnaie, *M. Peter Van Alfen, American Numismatic Society, Etats-Unis*
- L'accès responsable aux sites et la question de la sécurité, *M. Sebastiano Tusa, Sopra-Intendenza Sicile, Italie*

Questions et réponses

13 h *Pause déjeuner*

15 h Faire face aux contextes difficiles dans la protection du patrimoine culturel subaquatique

Président de la session : M. Augustus Ajibola, Conseil consultatif scientifique et technique, Nigeria, 10 min par intervention

- L'expertise des Carabinieri italiens concernant la protection du patrimoine culturel subaquatique, *M. Gianpietro Romano, Carabinieri, Italie*
- Faire face aux contextes difficiles dans la protection du patrimoine culturel subaquatique, *M. Ricardo Duarte, Université E. Mondlane, Mozambique*
- Les conséquences d'un cas de pillage massif pour les autorités nationales – étude de cas du pillage de la *Nuestra Señora de las Mercedes*, *Mme Elisa de Cabo, Sous-Directrice pour le patrimoine historique, Espagne*
- Les opportunités offertes par le Conseil scientifique et technique de la Convention de 2001, *Mme Helena Barba Meinecke, Présidente du STAB, Mexique*
- Les responsabilités et le potentiel des forces armées marines dans la protection du patrimoine culturel subaquatique, *M. Denis Bigot, Contre-amiral, OTAN*
- Le rôle d'Interpol et les implications internationales du trafic d'artefacts provenant de sites du patrimoine culturel subaquatique, *M. Corrado Catesi, Interpol*
- L'archéologie préventive : la réponse par l'étude au pillage du patrimoine subaquatique, *Philippe Pelgas, Chef de service activités subaquatiques, Inrap, France*

Question & Réponses

23 septembre 2016 Salle IX - Groupe de travail des experts

10 h Protection pratique des sites (installations, surveillance, inventaire), *Modérateur : M. Michel L'Hour, France*

11 h Application des lois, *Modérateur : M. Manuel Angel Sanchez Corbi, Espagne*

12 h Mise en œuvre de la Convention de 2001 dans les eaux internationales, *Modérateur : Mme Ulrike Guerin, UNESCO*

13 h *Pause Déjeuner*

15 h Possibilités de saisie des objets du patrimoine culturel subaquatique provenant du pillage et de l'exploitation commerciale, *Modérateur : M. Marnix Pieters, Belgique*

16 h Approche sur l'exposition des artefacts commercialisés par les musées, *Modérateur : M. Caesar Bita, Kenya*

18 h Adoption des Recommandations et Clôture